

**Intervention de M. Claude BORCARD
CM du 27 juin 2016**

Dossier 9

Monsieur le Maire,

Nous nous adressons à M. Daniel Bourgeois puisque c'est sa signature qui sera apposée sur la convention que vous proposez.

Vous proposez une mise ç disposition de la parcelle et non un transfert de propriété. On pourrait faire ici l'hypothèse que le terrain n'est donc pas vendable.

Est-ce parce que la parcelle n'a pas fait l'objet, lors de son défrichement, de la procédure réglementaire de déclaration avec production d'une étude d'incidence conformément à la loi sur l'eau ? Il y a en effet, sur une partie de la parcelle, une partie de zone humide répertoriée par la fédération départementale des chasseurs dont la surface est supérieure au seuil entraînant cette procédure.

A priori nous avons donc ici un problème juridique, éthique et de méthode. La responsabilité de la commune pourrait être mise en cause. Vous comprendrez donc que nous ne pourrions approuver cette délibération en l'état, même si nous sommes bien conscients que la nécessité de la création d'une zone de grand passage pour les gens du voyage est, elle aussi, réglementaire et n'a que trop tardé.

Dossier 13 Etude pour le Parc

Merci d'apporter une première réponse positive à notre demande répétée de chartre de l'arbre sur la ville. L'enjeu des espaces verts en ville au regard du changement climatique est essentiel pour les années à venir. Selon l'enquête UNEP-IPSO 2013 plus de 9 français sur 10 expriment le besoin d'un contact quotidien avec le végétal. Les bienfaits sont reconnus (qualité de l'air, rafraîchissement, gestion des eaux pluviales, notamment). De plus les espaces de nature contribuent à la qualité de l'ambiance urbaine mais participent aussi pour partie aux choix résidentiels des habitants potentiels.

Le parc est effectivement un élément majeur du patrimoine arboré de la ville et, à dire d'expert, il a rand besoin que l'on prenne soin de sa pérennité.

La réponse apportée, d'un diagnostic et d'un plan de gestion, est bien adaptée et nous nous en félicitons.

Nous souhaitons fortement que les compétences locales liées à l'arbre et que l'on trouve dans les associations lédoniennes soient associées dès le départ à cette étude.